



**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Arrêté n° *MM7* du <sup>29</sup> OCT. 2015 fixant la liste nominative  
des membres du conseil scientifique de l'université de  
Abd Elrahman Mira - Bejaïa

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,*

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 Mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement,
- Vu le décret exécutif n°98-218 du 13 Rabie El-Aouel 1419 correspondant au 7 Juillet 1998, modifié et complété, portant création de l'université de Bejaïa,
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université,
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu les procès-verbaux d'élection des membres du conseil scientifique de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa du 22 Janvier 4 , 20 Février, 3 et 20 Mars ,16 Juin et 24 Septembre 2014 et 1 et 25 Octobre 2015.

**A R R E T E**

**Article 1er :** En application des dispositions de l' article 20 du décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa.

**Article 02 :** La liste nominative des membres du conseil scientifique de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 03 :** Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs, le recteur de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

